



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07 DECEMBRE 2021

L'an deux mil vingt et un le sept décembre, à dix-neuf heures le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, **sous la Présidence de Monsieur Alain RIDEL, Maire.**

Etaient Présents : Mmes Angélique EUDELIN, Isabelle LECOMTE, Lydie LERIGOLEUR, Mrs Frédéric DOMINJON, Xavier DUMONT, Jean-Jacques KRYNKOW, Guillaume MICHARD, Alain RIDEL, Jean-Philippe VITORINO

Absents Excusés : Madame Stéphanie TISON donne pouvoir à Monsieur Alain RIDEL
Monsieur Didier BOUILLANT donne pouvoir à Monsieur Jean-Jacques KRYNKOW

Monsieur Guillaume MICHARD, a été désigné secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu du 16 septembre 2021 par l'ensemble du Conseil Municipal.

ORDRE DU JOUR

Date de convocation le 30 novembre 2021

- Bail de chasse dans les marais communaux
- Délibération extension du réseau d'électricité rue des Sables par le SE60
- Délibération : participation complémentaire au SIVOS du Biancourt
- Décision Modificative n° 4 – Participation complémentaire au SIVOS du Biancourt
- Décision Modificative n° 5 – Achats de parcelles de Bois
- Délibération cartes cadeaux
- Questions diverses

BAIL DE CHASSE DANS LES MARAIS COMMUNAUX

Monsieur le Maire fait part aux Membres du Conseil Municipal que le bail de chasse dans les marais communaux doit être renouvelé, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire à signer le nouveau bail de chasse pour une durée de neuf années consécutives commençant à partir du 1^{er} octobre 2021.

Le bail de chasse est consenti pour un droit de location pour 148 quintaux à l'année en fonction du cours de blé fermage.

EXTENSION DU RESEAU D'ELECTRICITE RUE DES SABLES PAR LE SE60

- VU le Code de l'urbanisme et les éventuelles autorisations d'urbanisme délivrées par la Commune ;
- VU la nécessité de procéder à : Extension du réseau d'électricité pour le Rue des sables ;
- VU le coût total prévisionnel des travaux TTC établi au 12 octobre 2021 s'élevant à la somme de **34 033,75** euros (valable 3 mois) ;
- VU le montant prévisionnel de la participation de **FREE MOBILE** de **17 229,59** euros (avec PCT) ;
- VU les statuts du SE 60 en date du 05 Février 2020 ;

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE :

- **Accepte** la proposition du Syndicat d'Energie de l'Oise de desserte en électricité **Rue des sables** en technique **souterraine** ;
- **Prend Acte** que le Syndicat d'Énergie de l'Oise réalisera les travaux ;
- **Acte** que le montant total des travaux pourra être réévalué en fonction de l'actualisation en vigueur à la date de réalisation des travaux ;
- **Prend Acte** de la participation du demandeur pour les sommes qui seront dues au SE 60 selon le plan de financement prévisionnel joint.

PARTICIPATION FINANCIERE COMPLEMENTAIRE AU SIVOS DU BIANCOURT

VU la mutualisation des cantines de Fleury et de Fresnes l'Eguillon et des dépenses qui en résultent ;

VU la réunion du Conseil Syndical du 26 octobre 2021 ;

VU le nouvel appel de participation aux Communes Membres ;

La Commune de Fay-les-Etangs décide de participer à hauteur de 10 040 € pour cette nouvelle dépense.

DECISION MODIFICATIVE N° 4 - PARTICIPATION FINANCIERE COMPLEMENTAIRE AU SIVOS DU BIANCOURT

Monsieur le Maire informe son Conseil Municipal qu'il est nécessaire de porter en fonctionnement sur le chapitre 65 la somme de 10 040 € pour la participation financière complémentaire au Sivos du Biancourt.

Une décision modificative sera donc établie pour un montant de 10 040 € sur le compte 65548.

DECISION MODIFICATIVE N° 5 – ACHAT DE PARCELLES DE BOIS

Monsieur le Maire rappelle aux Membres du Conseil Municipal que, suite à la délibération prise le 16 septembre 2021 pour l'achat de parcelles de bois situées à Fay-les-Etangs, il est impératif de porter en investissement un crédit de 17 000 €.

Une décision modificative sera donc établie pour un montant de 17 000 € sur le compte 2117-13.

DELIBERATION CARTES CADEAUX

Les Membres du Conseil Municipal décident d'offrir une carte cadeau lors d'évènement tels que mariage, naissance, départ en retraite, Médaille du Travail, mutation, Noël, aux agents Titulaires et non-titulaires de la Commune ; ainsi que de récompenser les jeunes diplômés du baccalauréat de la Commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve l'achat de carte cadeau pour les agents de la Commune ainsi que les jeunes bacheliers de la Commune.

QUESTIONS DIVERSES

1. Monsieur le Maire présente à son Conseil Municipal le projet de construction de 4 classes à Fresnes l'Eguillon.
2. Monsieur Xavier DUMONT informe le Conseil Municipal que l'IRL sera appliqué à la date d'anniversaire du bail au locataire et qu'il est prévu de scinder le terrain du logement en 2.
3. Monsieur le Maire envisage l'implantation de lanternes pour un meilleur éclairage public à partir du 1 rue de l'Eglise jusqu'à la Mairie pour la sécurisation des piétons. Une demande sera faite auprès du SE60 pour la faisabilité et l'établissement d'un devis.
4. Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le planning des séances de cinéma 2022 avec le Cinérural. Dorénavant les séances auront lieu le vendredi à 20H à la Salle Multifonctions.
5. Monsieur le Maire informe son Conseil Municipal que la Communauté de Communes a fait une demande d'achat groupé de défibrillateurs pour les ERP et qu'une entreprise a proposé sa meilleure offre de prix s'élevant à 919 € HT avec une installation en extérieur à 400 € HT. Monsieur le Maire et son Conseil Municipal décident l'implantation du défibrillateur près de la Salle Multifonctions.
6. Monsieur le Maire donne la parole à Mesdames HURPY Isabelle, EUDELIN Angélique, LERIGOLEUR Lydie afin de présenter les 2 devis retenus pour l'implantation de jeux pour les enfants de 6 à 12 ans.
7. Monsieur le Maire présente le devis de EURL GUYOT pour le passage d'un broyeur forestier dans les allées de la forêt communale aux Marais.
8. Monsieur le Maire donne lecture des requêtes des administrés :
 - Pose d'un miroir au croisement de la rue de l'Eglise et de la rue de Liancourt. Le Conseil Municipal après en avoir délibéré n'approuve pas la pose d'un miroir sachant que la bande de STOP a été avancée donc plus loin lorsque la signalisation horizontale a été refaite.
 - 2 ralentisseurs dans le village ne seraient pas conformes, rues de Liancourt et de Lormeteau. Le Conseil Municipal va étudier cette demande.
9. Monsieur le Maire donne lecture du courrier de Monsieur Gérard Demoulinger suite à l'organisation de la journée du patrimoine et remercie tous les membres du Conseil Municipal.
10. Madame Lydie LERIGOLEUR présente aux Membres du Conseil Municipal 3 devis pour le fleurissement des jardins de la Commune.
11. Madame Angélique EUDELIN fait part aux Membres du Conseil Municipal que des administrés ont fait part d'une demande de permanence supplémentaire en Mairie dans la semaine pour des besoins auprès du secrétariat administratif.

L'ordre du jour étant épuisé et les questions terminées, Monsieur le Maire lève la séance à 20H25.